

ASSEMBLEE NATIONALE17 juin 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 146

présenté par
M. Sandrier
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif proposé par le Gouvernement conduit à affaiblir les règles actuelles relatives au quorum. Mais en fait d'adaptation des règles juridiques, il s'agit d'accroître l'emprise et les pouvoirs des actionnaires dans les instances de direction des entreprises.